

ACTI-CE SAS

**Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 20 000 €
Siège social : 1, Rue Jean Novel
69100 VILLEURBANNE
RCS LYON 789400868**

EXTRAIT DE **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 juin 2025**

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de Michel DUBOIS de son mandat de Président et décide de nommer à sa place Bastien LARCHER pour la durée résiduelle de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2029

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme Michel DUBOIS en tant que Directeur Général pour la durée du mandat du Président

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que l'intégralité des associés est inscrite à l'Ordre des experts-comptables et que les règles de majorité rendent inutile la distinction entre 2 types d'actions.

Elle décide de supprimer sans compensation le droit de vote double attaché à 51 actions et ne conserver que des actions ordinaires.

L'article 9 des statuts sera modifié pour supprimer la référence à des actions à droit de vote double

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de remplacer la dénomination sociale de la société ACTI-CE par ACTICE et de modifier l'article 4 des statuts

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne pouvoir à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement aux décisions adoptées

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée

Michel DUBOIS



Le Secrétaire

Christophe LEFEVRE

